



UFC-QUE CHOISIR Grenoble/Voirion  
24 bis Rue Mallifaud  
38100 Grenoble  
Tél: 04.76.46.88.45

Le 20/11/2020

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Black Friday L'UFC-Que Choisir appelle à stopper les pratiques commerciales trompeuses**

Alors que la question de la légitimité du Black Friday est plus que jamais d'actualité, l'UFC-Que Choisir refuse de s'en remettre à la seule bonne volonté des professionnels et agit auprès des enseignes et des pouvoirs publics pour que le cadre légal soit pleinement respecté. Elle met en demeure 6 enseignes (Boulangier, Fnac, Rue du Commerce, Darty, Cdiscount, Rakuten) de cesser sans délai leur campagne publicitaire, et presse le gouvernement de transposer la législation européenne sur l'encadrement des réductions de prix.

#### **Black Friday : nid à promotions bidon**

L'UFC-Que Choisir n'a de cesse, année après année, d'épingler les nombreuses arnaques et [fausses promo du Black Friday](#). En effet, en l'absence de cadre légal sur les réductions de prix, les professionnels augmentent leurs prix quelques semaines avant l'opération, afin de clabotter des promotions « Black Friday » sur ce prix plus élevé. C'est un tour de passe-passe invisible pour les consommateurs qui permet de leur vendre les mêmes produits, aux mêmes prix tout en leur faisant croire à une bonne affaire.

Evidemment, les défenseurs de ce piège marketing particulièrement efficace avanceront que les consommateurs ont toujours le choix de ne pas acheter. Mais, en l'absence d'éléments permettant de se rendre compte de la réalité des économies annoncées, la quête légitime de bonne affaire a toutes les chances de se transformer en illusion ? L'UFC-Que Choisir s'est battue pour obtenir un renforcement du cadre légal et entend, particulièrement dans le contexte actuel, qu'il soit pleinement respecté.

#### **Amendement « Batho » : stop au matraquage publicitaire pour le Black Friday**

Dans le cadre de la Loi anti-gaspillage, un amendement assimilant les publicités pour le Black Friday ou autres opérations commerciales coordonnées à des pratiques commerciales trompeuses a été adopté. Pourtant un an après, force est de déplorer la kyrielle d'annonces et de messages pour le Black Friday... Décidée à faire respecter la Loi, notre association a mis en demeure 6 enseignes faisant de la vente en ligne, afin qu'elles mettent fin à leurs campagnes publicitaires insensées et à l'instrumentalisation des prix et promotions.

#### **Encadrement des réductions de prix : l'urgence de la transposition de la Directive omnibus**

Surtout, l'UFC-Que Choisir refuse que perdure la loi de la jungle tarifaire. Pour rappel, la loi française prévoyait un encadrement des réductions de prix avec un prix de référence avant qu'elle ne soit abrogée en raison d'un arrêt de la Cour de Justice européenne. Cette absence de cadre est un terrain fertile pour les pratiques trompeuses et arnaques en tout genre. L'UFC-Que Choisir a obtenu que l'ancienne législation française sur l'encadrement soit reprise dans [la législation européenne](#), via la Directive omnibus que la France doit maintenant transposer... Plutôt que d'en appeler à la bonne volonté des commerçants, qu'attend le gouvernement pour restaurer sans délai un encadrement légal des réductions des prix ?

**Au vu de ces éléments, et dans le contexte extraordinaire que nous connaissons, l'UFC-Que Choisir :**

- **Met en demeure Boulangier, Fnac, Rue du Commerce, Darty, Cdiscount, Rakuten de cesser leur campagne publicitaire illégale pour le Black Friday ;**
- **Presse le gouvernement de transposer la Directive omnibus sur l'encadrement des prix afin de restaurer le prix de référence évitant aux consommateurs d'être manipulés et d'instaurer une concurrence loyale et équilibrée entre les différentes formes de distribution.**